

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

CRCM191017

--°°0°°--

1 – PV séance du 18 septembre 2017 = adopté sans observation

Mme Regnier réclame un tableau récapitulatif concernant le bilan chiffré des dégâts dus aux grêles du 6 juillet dernier. Cela est en cours, des devis de désamiantage sont en attente. Le dossier sera transmis aux conseillers dès que possible.

2 – PERSONNEL COMMUNAL

Création 2 postes adjoint territorial patrimoine

M. le Maire informe l'assemblée que compte tenu du transfert de par la Loi NOTRe de la compétence tourisme à l'EPCI au 1^{er} janvier 2017 et du fait que l'EPCI ne conserve que les fonctions régaliennes de l'OTSi (accueil, information, promotion, communication), excluant la part patrimoine (visites guidées, musée des frères Caudron ...) représentant 65 % du temps de travail. Il propose de créer à compter du 1^{er} janvier 2018 2 postes d'adjoint territorial du patrimoine (cat. C). Ces deux postes viendront compléter le service actuel du patrimoine. A l'issue de leur période de stage ces agents seront mis à disposition de l'EPCI pour 35% de leur quotité horaire hebdomadaire = **22 POUR**

Suppression poste adjoint animation

M. le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires suite à la démission de l'intéressé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 octobre 2017,

Filière : animation Cadre d'emploi : adjoint d'animation territorial Grade : adjoint d'animation

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

22 POUR

Suppression poste attaché principal

M. le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'attaché principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 octobre 2017,

Filière : administrative Cadre d'emploi : attaché territorial Grade : attaché principal

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

22 POUR

Détermination taux de promotion

M. le Maire propose le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE C

FILLIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %

22 POUR

Création et suppression suite avancements de grade

M. le Maire précise que le Conseil Municipal doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d' Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent administratif et la création de trois emplois d' Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent technique = **22 POUR**

Tableau des emplois permanents

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Une mise à jour du tableau des emplois permanents, en raison des avancements de grade et des suppressions d'emplois, est proposé = **22 POUR**

3 – AFFAIRE COMMUNAUTAIRE

Modification statuts de la CCPM (Communauté Communes Ponthieu Marquenterre)

M. le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 5 octobre 2017, le conseil communautaire a adopté, à la majorité, la modification des statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Le Conseil Municipal approuve = **22 POUR**

AJOUT

Rapport charges transférées de la CLECT : Compétence Tourisme

M. le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 13 octobre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté, à la majorité, le rapport d'évaluation des charges transférées relatif aux nouvelles compétences Promotion du Tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Le Conseil Municipal approuve = **22 POUR**

4 – AFFAIRES GENERALES

Projet labellisation du territoire en « Pays d'Art et d'Histoire »

M. le Maire rappelle la signature d'une convention partenariale le 19 septembre 2016.

Aujourd'hui, la délimitation territoriale du futur Pays d'art et d'histoire "Ponthieu – baie de Somme" est à valider par la délibération favorable des 57 communes envisagées pour ce projet (voir carte en annexe). Les communes sont donc invitées à adhérer individuellement au projet de labellisation du territoire en "Pays d'art et d'histoire ».

Le conseil s'engage dans cette démarche et approuve ce partenariat = **22 POUR**

Participation au financement mise en œuvre de la stratégie littorale « Bresle Somme Authie »

La Convention cadre Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » a été signée le 07 septembre 2016. Elle précise le cadre et les conditions de mise en œuvre du PAPI BSA et encadre la mise en place de la stratégie d'intervention ainsi que l'organisation de la gouvernance correspondante, pour la période 2016-2021.

Le montant de sa participation financière destinée à contribuer à la réalisation des actions de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » pour l'année 2017 uniquement s'élève à 13 132 €.

Le Conseil Municipal décide de désapprouver cette participation, de ne pas autoriser le Maire à signer cette convention = **22 POUR**

Vœu « pour une véritable concertation avec les collectivités territoriales concernant le dispositif des contrats aidés »

Les conseillers municipaux de RUE rappellent les nombreux services rendus à la population par ces agents : activités périscolaires, services dans les cantines, services administratifs, entretien des locaux ou des espaces naturels

Ils demandent au gouvernement de reprendre au plus vite leur renouvellement et d'engager une véritable concertation avec les collectivités territoriales sur un éventuel nouveau dispositif de retour à l'activité des demandeurs d'emploi. » = **19 POUR 3 ABSTENTIONS**

5 – FINANCES

Tarifs prestations services techniques municipaux

M. le Maire indique que le 31 juillet 2017 la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre a délibéré pour établir un taux de remboursement pour les agents communaux intervenant dans les écoles de l'EPCI fixé à 20 € de l'heure.

17 POUR 1 CONTRE (Dupuis Philippe) **4 ABSTENTIONS** (Ménétrier Catherine, REGNIER Line, HAREUX Dany, GRAVELINE Daniel) sous réserve que ce soit de petites interventions.

6 – COMMUNICATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Trésorerie au 19/10/2017 : 3 621 363.85 €. Le montant est élevé mais de nombreux mandatement sont en cours suite à un dysfonctionnement du service comptabilité ces derniers mois.

Divers remerciements concernant le goûter des aînés du 15 octobre.

7 – DROIT D'INITIATIVE

M. Renard revient sur la propriété « Dufossé » en vente depuis plusieurs mois. Un premier acquéreur potentiel à 142 000 € n'avait pas eu son financement ; la commune du Crotoy est intéressée par ce site pour y stocker les cabines de plage et a fait une proposition à 180 000 € qui doit être présentée en conseil municipal. Il rappelle qu'entre temps il s'était rapproché de la SIP pour un projet de 25 maisons individuelles et un petit collectif ; vu la conjoncture, le plan de financement a été refusé. Il n'y aura, selon lui, pas de projet de logements sociaux avant plusieurs années. Un large débat est lancé pour savoir s'il faut faire une offre ou pas. Il rappelle les différents projets que la municipalité veut faire sans emprunt et l'impact financier important que l'épisode de grêles va entraîner. Le site est idéalement situé et de nombreux conseillers souhaitent se positionner sur cette opportunité pour la commune.

Un vote est organisé pour valider le choix de faire une offre : **13 POUR, 2 CONTRE, 7 ABSTENTIONS.**

M. Regnier s'inquiète de certains affichages, notamment sur les ronds-points, qui restent même après la date de manifestation et engendre une pollution visuelle.

SEANCE LEVEE A 22 H 25

